



LES EVENEMENTS A VENIR ...

Réunion du collectif DEBOUT ! : mercredi 11 janvier aura lieu à 19h30 au Comoglio Resto, 3 rue de l'île de Corse à Nancy.

► Plus d'infos sur DEBOUT ! : <http://collectif-debout.org/>.

Réunion collectif transport : jeudi 12 janvier

La prochaine réunion du "Collectif nancéien pour une régie publique des transports en commun et pour leur utilisation gratuite" aura lieu 20h30 au CLID - 29, rue Guilbert-de-Pixérécourt - Nancy.

► Lire le [tract](#) sur la gratuité des transports en communs. Projection-débat "Squat, la ville est à nous" : lundi 16 janvier

Projection le lundi 16 janvier

Le DAL et CULINA organisent une projection du film de Christophe Coello "Squat, la ville est à nous" suivi d'un débat autour du film avec Jean-Baptiste Eyraud porte-parole du DAL et des personnes du squat des "tanneries" à Dijon, le lundi 16 janvier 2012 à 20h15 au Caméo Saint-Sébastien à Nancy.

► Plus d'infos : <http://www.fsl-nancy.fr/cine-debat-squat-la-ville-est-a-nous-cameo-st-seb-nancy>

Réunion RESF 54 : mardi 17 janvier

à 18h00 à l'UL CGT, 17 rue Drouin à Nancy.

► En savoir plus sur le RESF (réseau éducation sans frontières) : <http://www.educationsansfrontieres.org/>.

Création collectif dette : jeudi 19 janvier

En lien avec l'appel lancé par ATTAC et la fondation Copernic, une réunion sur le thème de la dette s'est tenue à Nancy le 23 Décembre. Constat a été fait que de nombreux collectifs existaient déjà en France, il nous a ainsi semblé que nous devons enclencher cette même dynamique à Nancy. Pour y parvenir, et afin de permettre une participation et une diversité des plus larges, une nouvelle réunion aura lieu le Jeudi 19 Janvier à 20h00 à la Maison de l'Étudiant - Faculté de Lettres de Nancy.

► Plus d'info : <http://www.audit-citoyen.org/>

Projection-débat L'encerclement : lundi 23 janvier

ATTAC 54 organise des PROJECTIONS-DÉBATS autour du film documentaire "L'ENCERCLEMENT, La démocratie dans les rets du néolibéralisme" (R. Brouillette, 2008) divisé en 4 parties de 45min pour une analyse approfondie. Chaque projection aura lieu au Caméo St Sébastien à 20h (Entrée Gratuite) :

- Lundi 23 janvier : les origines du dogme néolibéral
- Lundi 6 février : le néolibéralisme vu par les néolibéraux ... et par d'autres
- Lundi 27 février : propagande et endoctrinement : éducation et médias
- Lundi 12 mars : néolibéralisme ou néocolonialisme ?

Plus d'infos dans le [TRACT](#).

COLLECTIF 54 – STOP Gaz de Schiste !

Notre collectif a vu le jour en Avril 2011 à l'initiative des Amis de la Terre. L'ont rejoint des membres de Greenpeace, de Flore 54, de Cacendr, d'EELV, de la Gauche Alternative et des citoyens.

Il pose un postulat. En mettant de côté les aspects techniques, économiques et environnementaux des gaz de schiste, un constat s'impose : les citoyens ont été écartés des décisions prises par une oligarchie qui décide pour tous selon les intérêts de quelques-uns.

Notre but premier est donc de servir de révélateur à la nécessité de débattre des choix énergétiques du pays.

Nous reproduisons ci-après l'essentiel de ce qui a constitué notre intervention au ciné-débat sur les GDS à l'invitation d'Attac 54 que nous remercions.



Contexte international :

Nous vivons dans une société capitaliste synonyme de monde énergivore. La demande énergétique ne fait que croître. Pour preuve, en 1900, la consommation mondiale de pétrole tournait autour de 400 000 barils/jour. En 2010, c'est 87 millions/jour.

Le PDG de Shell déclarait en Septembre : "La production des champs pétroliers existants décline de 5% par an à mesure que les réserves s'épuisent, si bien qu'il faudrait que le monde ajoute l'équivalent de 4 Arabie Saoudite ou de 10 mers du Nord dans les 10 prochaines années, rien que pour maintenir l'offre à son niveau actuel, avant même un quelconque accroissement de la demande."

L'IFP (Institut Français du Pétrole) a estimé qu'à partir de 2010, le monde était entré en "peak-oil", phase se poursuivant jusqu'en 2020 ou 2030, avant de connaître un déclin marqué.

Il s'agit donc pour les gouvernants et les pétroliers de trouver des alternatives aux industries coûteuses et dangereuses (nucléaire), polluantes et sur le déclin (pétrole, charbon – générateurs de CO2 et d'effet de serre). Aux yeux des investisseurs, les énergies vertes (éolien, solaire, biomasse ...) ne sont pas assez rentables.

C'est dans ce contexte de toxicomanie énergétique et de raréfaction des réserves qu'on a appris la "bonne" nouvelle : le sous-sol de la planète bleue regorgerait de gaz de schiste, au moins autant que les réserves estimées de gaz naturel.

Les Américains se sont lancés à corps perdu dans l'exploitation de cette manne énergétique, à grand renfort de "fracking" (la fracturation hydraulique), faisant fi de toute considération environnementale en utilisant des quantités d'eau phénoménales (environ 15000m3 par forage) additionnées d'un cocktail de produits chimiques dont la composition diffère selon les opérateurs et fait preuve d'une réelle opacité.

Contexte national :

Energies finales consommées :

- pétrole 41% de plus en plus rare et cher
- charbon 3%
- gaz 20%
- électricité 25% (75% Nuk, 13% ENR, 12% fossile)
- chaleur 3%
- biomasse 8%

Scénario Transition Énergétique :

Réduction possible de 65% de la demande en Energies Primaires (entre 2010 et 2050) si développement d'une politique volontariste (économie, efficacité).

Cadre législatif :

La prospection et l'exploitation du sous-sol français dépendent du droit Minier (code minier - décret du 16 août 1956).

Combustibles concernés : charbon, pétrole, gaz

- un exploitant peut exploiter une mine même en l'absence de l'autorisation du ou des propriétaires du sol,
- autorisation accordée par l'Etat (titre minier, concession, permis d'exploitation),
- la Police des Mines dépend de l'autorité Préfectorale

(surveillance, protection des biens et des personnes => **pourquoi pas des Personnes et des biens?**)

Rétrospective des événements :

-mars 2010 Jean-Louis Borloo signe des permis d'explorer (portant leur nombre à 64) dans l'opacité la plus totale.

-fin 2010 => Le code minier est modifié (par N. Sarkozy et JL Borloo, en l'absence de toute consultation des institutions)

-20-12-2010 : début de la mobilisation Anti-Gaz de Schiste dans le Larzac,

-02-02-2011 : Yves cochet (Verts=>EELV) Assemblée Nationale

"Nous savons que le bilan écologique de l'exploration et de l'exploitation de ces hydrocarbures non conventionnels est catastrophique. Elles entraînent à la fois la pollution massive des eaux et de l'air, la destruction des paysages et des milieux naturels".

-10-02-2011 : allocution de José Bové : "permis par arrêtés, étude conduite par fonctionnaires des Mines et des Ponts et les compagnies pétrolières, **débat tronqué dès le départ**

- manque de transparence,
- manque de recul sur les technologies utilisées,
- manque d'information,
- manque de concertation,
- pas de prise en compte du Principe de Précaution,
- vide Juridique,

=>demande d'abrogation des permis (seule façon de reprendre le débat de manière transparente)",

-05-03-2011 : Rassemblement Anti-Gaz de Schiste à Doue (77 - Seine Marne)

-28-08-2011 : Convergence citoyenne pour une transition énergétique, **Déclaration de Lézan** (Gard),

-13 juillet 2011 : vote de la Loi qui prévoit que la technique de la fracturation hydraulique reste autorisée pour l'expérimentation,

-29-09-2011 : mobilisation : les maires seraient fondés à interdire les forages pour l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste par fracturation hydraulique et en refusant que les ressources en eau soient utilisées à cette fin,

-03-10-2011 : annonce du gouvernement d'abroger 3 permis (sur les 64 !), les 61 autres restent valides ;

- **13-10-2011**: annonce de la compagnie Elixir Petroleum qui veut investir 7,26 M€ en 2012, tout en précisant les richesses en hydrocarbures du sous-sol lorrain,

-29-11-2011 : Total va déposer un recours contre l'abrogation du "permis de Montélimar" qui couvre une zone de

4 327 km2 du nord de Montélimar jusqu'à Montpellier (plusieurs départements dont l'Ardèche, la Drôme et le Gard),

-14-12-2011 : annonce de José Bové de passage à Nancy : "20 permis (sur les 61 restant) sont en cours de contestation car concernés par fracturation hydraulique ; 6 d'entre eux sont situés en Lorraine !

Contexte lorrain :

La Lorraine est concernée par 9 concessions :

- le permis « L'Attila » (autour de Bar-le-Duc et Commercy), société Galli Coz ;
- le permis « Est-Champagne » (à l'ouest de la Meuse), société Lundin International ;
- le permis « Moselle » (sud de la Meurthe-et-Moselle, bande autour de Metz), société Elixir Petroleum Limited (EPL) ;
- le permis « Lorraine » (entre Metz et Pont-à-Mousson), société Vermilion ;
- le permis « Pays du Saulnois » (autour de Château-Salins), sociétés Lundin International, GDZ-Suez E&P France et Diamoco Energy ;
- le permis « Bleue Lorraine Sud » (entre Faulquemont et Sarrebourg), société European Gas Limited (EGL) ;
- le permis « Bleue Lorraine » (bassin houiller), société European Gas Limited (EGL) ;
- le permis « Bleu Lorrain Nord » (bassin houiller), en cours d'instruction ;
- le permis « Forcelles » (Vézelize), en cours d'instruction.

En avril 2011, Lundin a repris le forage qu'elle avait ouvert en 2008, à Vaxy (Moselle). Le maire de la commune, Claude Lallement, s'est enthousiasmé de cette arrivée, même s'il s'est dit troublé par la polémique qui enfle en France (cf. *le Républicain lorrain*, 6 avril 2011). Patatras, fin avril, l'entreprise démonte son site de forage (le puits n'est pas rebouché). Par voie de presse (*le Républicain lorrain*), le directeur de Lundin, dit effectuer une recherche conventionnelle de gaz et de pétrole. Le forage se révèle apparemment « non concluant ». Le maire est déçu. Mais la validité du permis court jusqu'en 2014...

Par application de la loi du 13 juillet 2011, « les titulaires de permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux » devaient remettre avant le 13 septembre « à l'autorité administrative qui a délivré les permis un rapport précisant les techniques employées ou envisagées dans le cadre de leurs activités de recherches ». La direction générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) a envoyé un courrier aux 64 détenteurs de permis exclusifs de recherche, leur rappelant le contenu de la loi et les informant qu'ils devaient « démontrer la pertinence de la démarche exploratoire compte tenu des nouvelles conditions de l'exercice de l'activité d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, définies dans la loi ». Trois permis ont été abrogés. Aucun en Lorraine. Tous les détenteurs de permis ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à la fracturation hydraulique.

En comparant le permis « Montélimar » (détenu par Total) et les permis reconduits en Lorraine, on constate que tous prétendent ne pas avoir eu ou ne pas avoir à recourir à la fracturation hydraulique, seule méthode connue à ce jour pour l'exploitation non conventionnelle des gaz et pétroles de schiste.

Toutefois, la société Vermilion (permis « Lorraine ») décide de ne pas demander la prolongation de validité du permis qui lui a été accordé, « *compte tenu des nouvelles conditions de l'exercice des activités d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures [...], les objectifs de recherches visés sur le permis ne peuvent pas être poursuivis* ».

Le 16 septembre 2011, *Le Monde* publie un papier titré « Un océan de pétrole et de gaz sous la Lorraine ? », présentant les estimations mirobolantes d'Elixir Petroleum (concession « Moselle »). Les experts gouvernementaux français se montrent perplexes. La société australienne estime pouvoir récupérer entre 10 % et 25 % du pétrole et entre 50 % et 60 % du gaz par méthode conventionnelle. Elle entend intervenir dans le débat public pour promouvoir l'exploitation non conventionnelle des gaz et pétrole de schiste, estimant qu'il est impossible de tourner le dos à ce potentiel économique (dixit). EPL déclare être prête en cas d'évolution des choix politiques sur la fracturation hydraulique.

Début octobre, Elixir dit son intention d'effectuer deux forages, en Lorraine, d'ici fin 2012, pour un montant de travaux de 7,26 M€. Si l'entreprise ne dispose pas des fonds nécessaires (ses comptes sont déficitaires, son cours en bourse à la baisse), elle bénéficie d'actionnaires de référence (JP Morgan, HSBC, Citicorp) susceptibles de convaincre des spéculateurs.

Et la démocratie dans tout ça ?

Il nous est apparu important de préciser la relation entre la démocratie de ce début de siècle, qui paraît bel et bien bafouée, et les gaz de schistes ; cette réflexion est là pour tenter d'éclaircir les choses.

Tout d'abord il est important de définir le mot démocratie. La démocratie est un régime politique dans lequel le peuple est souverain.

La formule d'Abraham Lincoln "*la démocratie est le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple*" est l'une des définitions canoniques couramment reprise ainsi qu'en témoigne son introduction dans la constitution de 1958 de la cinquième République Française (wikipedia).

Que s'est-il passé pour que notre société en arrive là ; à savoir prendre des décisions à l'encontre de l'intérêt des peuples

Tout commence lorsque Sarkozy et Borloo décident de modifier le code minier dans le plus grand silence et sans passer par la case parlementaire (1° déni de démocratie), afin de donner des permis d'explorer à des entreprises « amies ».

Il est utile de préciser que les codes miniers français et américain sont différents : en France c'est l'Etat qui est propriétaire du sous sol tandis qu'au Etats Unis le propriétaire du sol est propriétaire aussi du sous sol.

Il paraît donc urgent de réformer la législation minière, afin de renforcer les études préalables et d'associer les citoyens et les élus aux décisions qui concernent notre stratégie énergétique. Rappelons

que la participation citoyenne est déjà un principe inscrit dans l'article premier de la Convention d'Aarhus, ainsi que dans l'article 7 de la Charte de l'environnement. Pourquoi ce principe ne se traduit-il encore que rarement dans les faits ?

Dans ce dossier, l'intérêt des entreprises pétrolières est prédominant ainsi que l'incapacité de notre société à modifier de façon urgente le virage énergétique à prendre.

Le pouvoir politique est intimement lié au pouvoir économique, puissant lobby en capacité de faire plier les états. Tout ce beau monde veut tirer un maximum de profit de la situation.

Nous vivons la même incurie avec le nucléaire, c'est exactement le même déni de Démocratie qui est vécu à Bure et ses environs et c'est quand même grâce à des "résistants" que la démocratie tend à se réhabiliter.

Pour la lutte contre les gaz de schistes, l'Etat a reculé grâce à la pression des militants et des politiques locaux.

En Lorraine la résistance s'organise à quelques uns sous la forme d'un collectif d'associations et de personnes dont l'un des objectifs est de faire vaincre la DEMOCRATIE.

UN SEUL LEITMOTIV : pour que la démocratie soit, seule une mobilisation citoyenne doit émerger !

La « bulle financière » des Gaz de Schistes ; les nouveaux subprimes ?

L'industrie et le commerce des gaz de schistes reposent sur des évaluations fausses et, aujourd'hui, reconnues comme telles. Ceci s'avère fondé, à la fois, au sujet des volumes exploitables et, également des conditions techniques d'exploitation. S'agit-il de mensonges volontairement élaborés en vue de tromper ou le résultat d'approximations hasardeuses que la réalité ne pourrait que contredire ? Bref, le résultat aujourd'hui est une fuite en avant des grandes compagnies pétro-gazières pour lesquelles les milliards de dollars « investis » par la finance ne leur laissent plus comme issue que de tenter de dissimuler de toutes les manières possibles l'ampleur du risque qui les menace tous.

Si la « bulle financière » des gaz de schiste venait à éclater, c'est surtout l'économie locale des territoires où elle s'est implantée qui pourrait s'effondrer bien plus rapidement et bien plus gravement que les cours de la bourse où elles évoluent. Moins naïves qu'on ne le croit, ces grandes compagnies sont déjà à l'œuvre pour retomber sur leurs pattes.

Le responsable du fonds d'investissement PNC, lui-même, déclare dans un mail que le seul problème est que « l'argent coule à flot pour profiter de cette nouvelle « nouveauté » que constitue ce secteur de l'énergie qui est fondamentalement non rentable ».

Il existe une condition dont personne ne parle pour que les gaz de schistes soient rentables : les coûts d'extraction (depuis le forage jusqu'à la livraison du gaz en incluant les frais immenses de dépollution des eaux de fracturations, de la récupération des boues ou de la remise en état des sols, terrains et routes comprises) sont tels que le prix actuel des hydrocarbures lui est encore de beaucoup inférieur. (4.54€/gigajoule à produire contre 3€ à la revente sur les marchés).

Inquiétée par cet état des choses, la SEC, l'autorité américaine des marchés financiers poursuit les plus grandes compagnies impliquées parmi lesquelles on trouve évidemment ExxonMobil ou Chesapeake. Le but des assignations en justice étant de forcer les compagnies à révéler leurs sources et données afin que des experts indépendants puissent faire la lumière sur la réalité des volumes (réserves) dont elles disposent. Ainsi, les profits réalisés en bourse pourront être mis à jour face à la réalité du marché.

Dans le secret des bureaux d'étude, juste derrière les portes que viennent de refermer derrière-eux les porte-paroles de l'industrie gazière, les chiffres ont une autre saveur. Sur les données recueillies entre 2003 et 2009 sur plus de 9000 puits, sept ans après le début du forage, seuls 10 % d'entre-eux avaient à peine produit l'argent investi au départ.

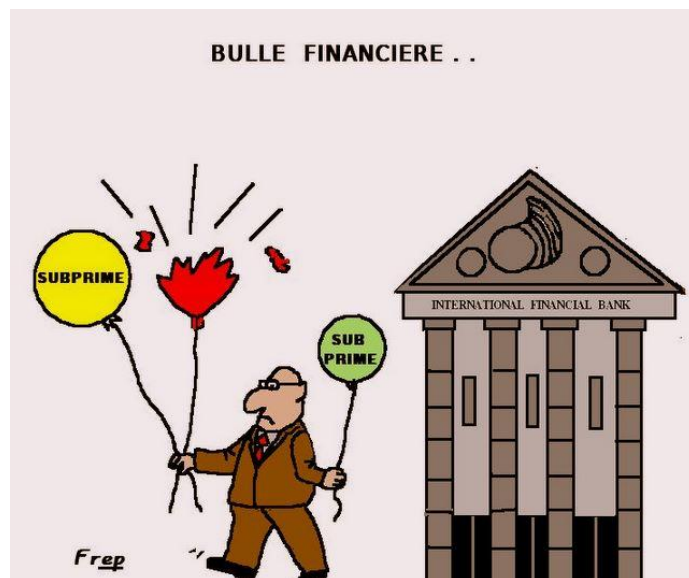
Gille de Janzé dans "le gaz de chistr" écrivait : "Une notion qui fait son chemin est le Taux de retour énergétique" ou TRE. On estime qu'il y a 40 ans l'exploitation du pétrole aux Etats-Unis avait un TRE de 25 pour 1. Aujourd'hui ce ratio serait tombé à 15 pour 1. Pour le gaz de schiste il a été estimé que ce ratio serait au maximum de 2 pour 1, ce qui est plus affaire de shadoks que d'industriels."!!!

Certains experts internes à l'industrie pétro-gazière (article du New York Times) affirment laconiquement que, même avec le recul que pourraient nous offrir les 10 prochaines années, rien ne permet d'affirmer qu'on dépassera le 1 pour 1. Ce qui veut dire que même si certains puits peuvent être montrés en exemple comme indicateurs pour les investisseurs, tous les autres sont déficitaires.

Un nouveau mot d'ordre semble prendre forme dans les conseils d'administration : refourguer les puits pour continuer de faire du cash !!! Le mouvement est discrètement amorcé.

Par ailleurs, pour endormir la méfiance des investisseurs, les compagnies mettent en place des stratagèmes comptables très douteux. Leurs comptes sont gonflés par des méthodes de vente de volumes de gaz par « bons ». Ainsi, l'argent frais (cash flow) est intégré dans la comptabilité pour des volumes de gaz « à livrer », qui n'est même pas encore extrait !!! Chesapeake commercialise ainsi des « volumetric production payments », qui entrent ainsi dans ses chiffres au titre de « stocks ». Au tableau des indicateurs de la compagnie, des grosses sommes d'argent font face à des gros volumes de « stocks », pour une grande part totalement virtuels. Vous avez dit : « pyramide de Ponzi » ?

Certains protagonistes internes se demandent même s'il existe une possibilité pour que tout ou partie de ces volumes « mirifiques » puissent être extraits.

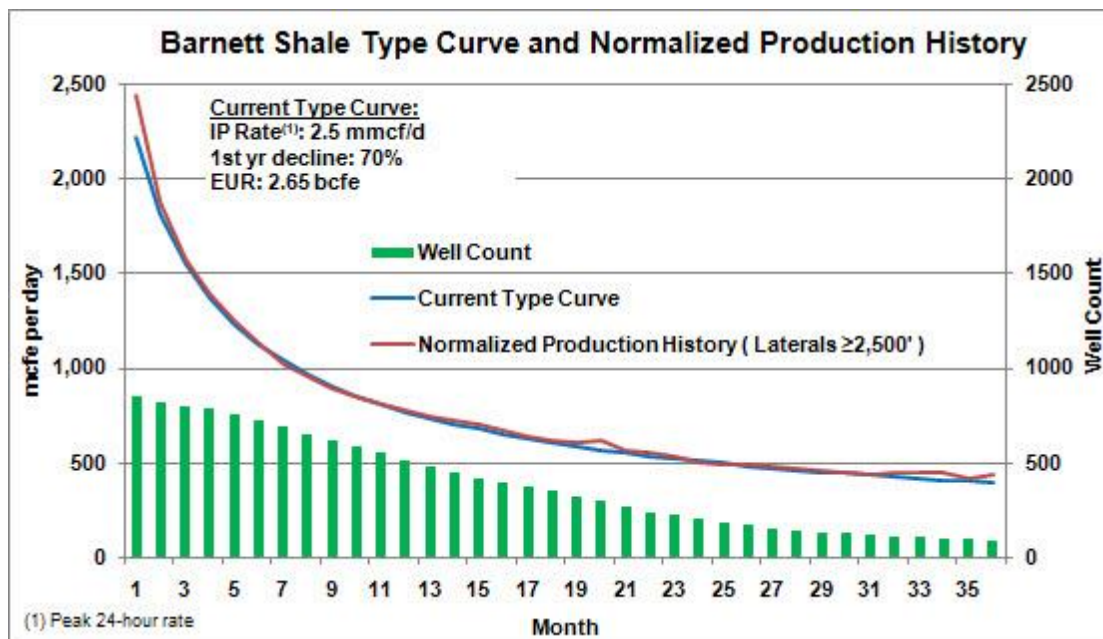


Aux USA, le « rush » sur les gaz de schistes s'essouffle ! Les financiers et pétroliers commencent effectivement à douter de la viabilité économique à terme du gaz de schistes. Le taux de déclin la première année est de 70% !!! La 2e année, le taux de production descend à 20% de celui de la première année. Certaines compagnies pétro-gazières et les groupes d'investissement financiers commencent à se regarder en se demandant s'ils ne pensent pas tous la même chose : quid de la viabilité économique du gaz de schistes à moyen terme ? Des puits à durée de vie aussi limitée ne vont-ils pas compromettre la rentabilité, en fin de course ?

Vous avez dit : « pyramide de Ponzi » ?

Le graphique ci-dessous éclaire la vitesse à laquelle les puits déclinent. Non vous ne rêvez pas, en abscisse, il s'agit bien de mois !

Tableau d'exploitation issu des comptes de la Chesapeake Energy pour les gisements du Barnett Shale :



Traduisons les propos tenus mi 2009 par un ingénieur chez AEE (Anglo-European Energy) : « Je connais bien les caractéristiques des bons puits [d'hydrocarbures] (lent déclin de la production, faible coût d'exploitation, production importante) et, comme vous le savez, les gisements de gaz de schiste n'ont aucune de ces caractéristiques. » En clair, les gisements de gaz de schistes c'est une faible production, déclinant très rapidement, avec un coût exorbitant.

En septembre 2009 WikiLeaks révélait les propos d'Ibrahim al-Husseini, ancien vice-président de la société pétrolière saoudienne Aramco, dans un télégramme diplomatique du consulat américain de Dharan (en Arabie Saoudite). Répondant à une affirmation publique d'un dirigeant de compagnie américaine qui prétendait que les gisements du Marcellus Shale renfermeraient plus de gaz que les champs du nord du Qatar, ingénieur pétro gazier d'expérience il répliquait avec une connaissance fine des techniques :

« Eh bien, c'est formidable, mais même à un rythme de 3,4 millions de pieds cube par jour (scfd) [soit 0,1 million de mètres cubes environ] par an et par puits, ça va prendre un sacré temps pour remplacer un champ de 900 milliards de pieds cube de réserves. Dans le même temps, les États-Unis consomment 63 milliards de scfd de gaz, ce qui nécessiterait quelque chose comme 20 000 puits avec une production de 3 millions de scfd chacun. Et, à la vue de la baisse rapide de production des puits, cela nécessiterait de creuser quelque chose comme 10 000 nouveaux puits par an pour être à l'équilibre. »

Fin 2009, déjà, 26 000 puits avaient été fracturés et le rythme n'a fait que s'accélérer depuis.....

Vous avez des remarques ou des suggestions ?

La lettre mensuelle vous est ouverte.

N'hésitez pas à nous envoyer vos textes (1000 caractères maximum), nous nous réservons le droit d'en publier certains.

Pour suivre l'agenda, plus d'info sur : http://www.fsl-nancy.fr/agenda_2semaine